

FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE VARSOVIE

La Faculté organise des cours publics que fréquentent des personnes s'intéressant aux problèmes juridiques. Ces cours portèrent sur les sujets suivants:

En 1961

«Les principes de la politique budgétaire de la République Populaire de Pologne» par le professeur L. Krukowski.

«Les problèmes de la responsabilité des médecins» par le professeur J. Sawicki.

«Le droit, le risque et l'assurance de biens» par le professeur W. Warkalło.

«Le mariage et le divorce» par le professeur S. Szer.

«Les sources de la délinquance juvénile» par le professeur S. Batawia.

«Le droit et la morale» par le professeur St. Ehrlich.

En 1962

«La capitale et son administration» par le prof, agrégé Z. Rybicki.

«Le contrôle par la diète de Gouvernement de la République Populaire de Pologne» par le prof. S. Rozmaryn.

«Réflexions d'un juriste sur le cosmos» par le professeur C. Berezowski.

«Les groupes de pression» par le professeur St. Ehrlich.

«Le sens et l'objet de la peine» par le professeur L. Lernell

«Le problème de l'enseignement religieux (dans le système polonais de la séparation de l'Eglise et de l'Etat)» par le professeur H. Świątkowski.

«Les parents et les enfants» par le professeur S. Szer

Les professeurs S. Rozmaryn, J. Starościak et le prof, agrégé Z. Rybicki ont pris part au XII^{ème} Congrès International Administratif qui s'est tenu à Vienne entre le 16 et le 20 Juillet 1962. La Pologne a préparé des conférences sur les problèmes intérieurs notamment «Les publications officielles» et «Les organisations gouvernementales pour le développement économique».

Le 28 Juin 1962, au cours de la session du Conseil de la Faculté de Droit, a eu lieu une séance consacrée à l'admission du Dr Ludwik Bar à l'agrégation. M. Bar a fait la conférence d'admission sur le thème de «La socialisation des terrains urbanistiques» au cours de la session du Conseil de la Faculté de Droit le 24 Septembre 1962. Lors de la même

session le Conseil de la Faculté a procédé au vote à l'issue duquel elle a conféré à M. Bar le titre scientifique de professeur agrégé.

La procédure d'admission du Dr Bar à l'agrégation a eu pour fondement son ouvrage intitulé *Le contrôle judiciaire de l'administration en Angleterre*.

H. de Fiumel